

## Séance du 3 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois octobre à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Lyne ELETUFE, Maire.

Présents : Mrs. Mmes Eletufe, De Almeida, Carle, Dorion, Boyaval, Petit, Fernandes, Dupont, Sauvé, Turpin, Martins, Minet.

Absents excusés : Mme Gigaut a donné procuration à Mme De Almeida

M. Leroy a donné procuration à Mme Dorion

Absents : M. Bernard, Huet, Carbonnier, Papin, Mme Lamarre

Mme Sauvé Estelle a été nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

### 1. Convention avec la FDE 80 pour mise en place d'infrastructure de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-37, permettant le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L.2224-31 du Code général des collectivités et les statuts de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pendant l'exercice de cette compétence.

Considérant que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✚ Approuve le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » à la FDE 80 pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- ✚ Approuve la convention passée avec la FDE 80 pour le financement d'une ou plusieurs bornes de recharge et l'occupation du domaine public communal.
- ✚ S'engage à verser à la Fédération les contributions dues en application de la convention.
- ✚ S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues à la FDE 80.

## 2. Calendrier pour l'accessibilité des bâtiments communaux.

A l'unanimité le conseil municipal adopte le calendrier pour l'accessibilité des bâtiments communaux proposé par Mme le Maire.

Ce calendrier a été élaboré du 1er semestre 2017 au 1er semestre 2019 avec le concours de l'APAVE.

## 3. Subventions.

A l'unanimité le conseil municipal décide de verser :

- + 1000€ à la commune de LAUCOURT
- + 500€ à l'Association des Maires Fort de France
- + 500€ à l'Association des Maires Baie Mahault.

## Questions diverses.

- + Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a été contactée par l'école de la 2<sup>ème</sup> chance afin que la Mairie puisse accueillir dans les anciens locaux de la Mairie un groupe de jeunes adultes.

A l'unanimité, le conseil donne son accord et autorise Mme le Maire à signer une convention avec cet organisme.

- + Le conseil municipal donne son accord pour une subvention au souvenir français de 50€ pour des bougies commémoratives.
- + Mme De Almeida rappelle à l'assemblée que le colis de Noël sera distribué au Marché de Noël le 10 décembre à la salle des sports. Il sera accompagné d'un bon pour une bûchette de Noël à prendre à la boulangerie de Saint-Ouen entre le 22 et 24 décembre. Le conseil à l'unanimité donne son accord.
- + Mme De Almeida informe également l'assemblée que la fanfare de Berteaucourt-les-Dames animera la cérémonie du 11 novembre.
- + M. Carle demande ce qu'il en est de l'enlèvement du compteur EDF de la maison 5, rue La Fayette que la commune a acheté pour la démolir.  
Mme le Maire l'informe que le nécessaire a été fait auprès d'ENEDIS et que nous sommes en attente de leur rendez-vous.
- + Mme Dorion signale que l'éclairage de la rue Léonce Lematte fonctionne mal. La FDE sera alertée.
- + M. Carle demande ce qu'il en est du dossier des trottoirs sur Ville le Marcelet / Saint-Ouen.  
Mme le Maire l'informe qu'une nouvelle réunion est prévue le 19 octobre avec le Maire de Ville le Marcelet et le cabinet Verdi.
- + Mme le Maire signale que les bains douches vont être repeints comme le cinéma le Vox.
- + M. Carle doit prendre rendez-vous avec l'entreprise l'Hotellier pour faire faire un devis pour les purges des voiries abîmées.

- ✚ M. Carle signale qu'il faut prévoir des emplacements pour les futurs containers à cartons du SMIRTOM. Il y aura 1 container pour 550 habitants. Il y en aura 1 Place Jean Catelas – 1 Les Hauts de Saint-Ouen – 1 Place Léon Bacquet – 1 Cité Saint-Pierre.
- ✚ Mme Dorion signale que la collecte pour la banque alimentaire aura lieu le 25 novembre à l'Intermarché de Flixecourt.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15.

Le Maire,

Les membres présents,